



# Accord définitif nisga'a /

RAPPORT DE MISE EN ŒUVRE / 2013-2014

# NISGA'A NUUM' — HLI GADIHL K'ALII-AKSIM LISIMS / NISGA'A — LE PEUPLE DE LA RIVIÈRE NASS



K'alii-Aksim Lisims (la rivière Nass) traverse un territoire formé de montagnes sacrées et de forêts denses s'étendant le long de la côte canadienne du Pacifique. Le peuple nisga'a vit dans la vallée de la rivière Nass depuis des temps immémoriaux. Aujourd'hui, la Nation nisga'a comprend plus de 7 043 personnes résidant dans les villages nisga'a de Gingolx, Laxgalts'ap, Gitwinksihlkw, Gitlaxt'aamiks (auparavant New Aiyansh) et, au-delà de la vallée de la Nass, à Terrace, à Prince Rupert/Port Edward, dans la région métropolitaine de Vancouver et ailleurs en Amérique du Nord.



L'Accord définitif nisga'a (le Traité) est le premier traité moderne de la Colombie-Britannique. Un jalon dans les relations entre le Canada et les peuples des Premières Nations, il est entré en vigueur le 11 mai 2000. Les gouvernements du Canada, de la Colombie-Britannique et de la Nation nisga'a sont partenaires dans l'Accord définitif nisga'a, qui établit le territoire nisga'a et le droit du peuple nisga'a à l'autonomie gouvernementale. Puisque trois gouvernements se partagent la responsabilité du Traité, un comité de mise en œuvre a été formé en vue de fournir aux partenaires un lieu de discussion sur sa mise en œuvre.

Le présent rapport résume les progrès réalisés au cours de la quatorzième année de l'Accord définitif nisga'a, du 1<sup>er</sup> avril 2013 au 31 mars 2014.



## NOTRE TRAITÉ

Le 11 mai 2000 a marqué la fin d'un périple de 113 ans et les premiers pas dans une nouvelle direction. À cette date, qui marque l'entrée en vigueur de l'Accord définitif nisga'a (le Traité), la *Loi sur les Indiens* a cessé de s'appliquer au peuple nisga'a (sauf aux fins de la détermination du statut d'Indien). L'Accord définitif nisga'a est le premier traité de la Colombie-Britannique qui apporte la certitude constitutionnelle quant au droit à l'autonomie gouvernementale des Autochtones garanti par l'article 35. Le Traité reconnaît le territoire nisga'a (2 000 kilomètres carrés) et ouvre la voie à des initiatives économiques conjointes pour la mise en valeur des ressources naturelles de la Nation nisga'a. Exemple d'espoir, de confiance et de coopération, l'Accord définitif nisga'a est étudié par des gouvernements et des peuples autochtones de partout dans le monde.

## NOTRE GOUVERNEMENT

Fiers citoyens de la Colombie-Britannique et du Canada, les Nisga'a ont la charge d'établir et de maintenir leurs propres institutions. La Nation nisga'a est représentée par le gouvernement nisga'a lisims (GNL), une administration moderne et ouverte sur l'avenir, fondée sur la culture et les valeurs traditionnelles. Le gouvernement nisga'a a le pouvoir d'adopter des lois dans une grande variété de domaines. Toutefois, cette compétence législative s'exerce parallèlement à celle des gouvernements fédéral et provincial. Conçu pour garantir la démocratie, la transparence et la reddition de comptes, le gouvernement nisga'a est composé du GNL, des gouvernements des quatre villages nisga'a et de trois centres urbains nisga'a.

## OUR VISION

« Sayt-K'ílim-Goot : un cœur, une voie, une nation. » Le GNL est résolu à respecter sa vision dans ses programmes, ses services et ses activités courantes.

*Dans l'esprit de Sayt-K'ílim-Goot, la Nation nisga'a est un lieu où :*

- notre Ayuuk, notre langue et notre culture forment la base de notre identité;
- l'apprentissage est un mode de vie;
- nous visons une prospérité durable et l'autosuffisance;
- nous favorisons la confiance et la compréhension par une communication efficace;
- notre gouvernance et nos services évoluent en fonction des besoins de notre peuple.

**« NOUS SOMMES LES NISGA'A, LE PEUPLE DE K'ALII-AKSIM LISIMS. DEPUIS DES TEMPS IMMÉMORIAUX, NOUS VIVONS SUR LES TERRES QUE K'AM LIGII HAHLHAAHL A DONNÉES À NOS ANCÊTRES. »** — Déclaration de la Nation nisga'a (1998)

>>>>

## Culture et patrimoine nisga'a



### **ŊILHL ǄAN ALUUT'AAHL NAA ŊUUM WIL DIP HOOXHL AYUUKHL NISǄA'Ǆ ǄANHL LIP ALǄAM ǄANHL LIP WILAA LOOM / NOTRE AYUUK, NOTRE LANGUE ET NOTRE CULTURE FORMENT LA BASE DE NOTRE IDENTITÉ**

Le gouvernement nisga'a lisims est résolu à protéger et à promouvoir la culture nisga'a dans tous les aspects de la société. L'Ayuukhl Nisga'a, qui désigne les lois et les coutumes ancestrales du peuple nisga'a, éclaire, guide et inspire la culture nisga'a. Selon la Constitution nisga'a, les Simgigat (chefs), les Sigidim HaanaǄ (matriarches) et les honorables aînés nisga'a conseillent le gouvernement nisga'a sur les questions relatives aux valeurs traditionnelles de la Nation par l'intermédiaire du Conseil des aînés. De plus, le gouvernement nisga'a doit respecter et encourager l'usage de la langue nisga'a et la pratique de la culture nisga'a.

#### **SERVICE DE AYUUKHL NISǄA'Ǆ**

Le Service de l'Ayuukhl Nisga'a a pour mandat de protéger, de préserver et de promouvoir la langue, la culture et l'histoire nisga'a grâce aux mesures suivantes :

- élaboration et tenue du système de catalogage des archives nisga'a;
- numérisation des entrevues audio avec des aînés et des anciens dirigeants;
- services de ressources et de soutien administratif pour le Conseil des aînés et divers comités du gouvernement;
- liaison et négociations avec des musées et des instituts externes;
- travail de collaboration et de soutien pour différents projets relatifs à la langue et à la culture menés par divers intervenants du GNL;
- recherche et publication d'ouvrages sur des aspects importants de la culture nisga'a;
- soutien à d'autres initiatives du GNL en matière de langue et de culture.

Afin de contribuer à l'intensification des efforts touchant la langue et la culture au sein du gouvernement nisga'a, le Service a retenu les services d'un coordonnateur linguistique et adjoint administratif pendant la période de référence.

#### **MUSÉE NISǄA'Ǆ**

Hli Ǆoothl Wilp-Adokshl Nisga'a, le Musée nisga'a, a ouvert ses portes en mai 2011. C'est le lieu permanent de conservation de la collection ancestrale, composée de plus de 300 artefacts nisga'a qui ont été rapatriés selon les dispositions de l'Accord définitif nisga'a.

Hli Ǆoothl Wilp-Adokshl Nisga'a signifie « le siège des emblèmes des Maisons nisga'a », expression qui célèbre l'importance des tribus nisga'a et des emblèmes tribaux dans la société nisga'a. D'une conception inspirée par les longues maisons, les plats servis lors des fêtes et les canots traditionnels nisga'a, le bâtiment de 929 mètres carrés renferme des masques magnifiquement sculptés, des boîtes de bois cintré, des coiffures traditionnelles et des capteurs d'âme recueillis dans la vallée de la rivière Nass à la fin du dix neuvième siècle et au début du vingtième siècle. Institution permanente vouée à la préservation et à la célébration de toutes les manifestations de la culture nisga'a, le Musée nisga'a

constitue un centre de recherche, d'apprentissage et de tourisme culturel dans le Nord-Ouest de la Colombie-Britannique. Le projet est financé en totalité par la Fondation nisga'a et le GNL.

Pendant la période de référence, le Musée nisga'a a accueilli un nouveau directeur. Celui-ci a lancé des ateliers visant à promouvoir les artisans locaux, préparé une stratégie de communication et une stratégie en matière de tourisme et élaboré un nouveau mandat pour le conseil d'administration du Musée.

Le Musée nisga'a a également amorcé une initiative stratégique dont le but premier est de favoriser sa durabilité et sa prospérité aujourd'hui et à l'avenir. Les trois piliers de cette stratégie sont les suivants : améliorer l'accessibilité du Musée, créer des occasions de participation et établir un cadre en vue d'assurer une croissance et un développement continus. Chaque pilier représente un moyen de rehausser l'expérience des visiteurs, qu'il s'agisse de citoyens nisga'a ou de personnes en provenance du monde entier. L'élaboration de plans pour chacun des piliers demeure une priorité pour le personnel du Musée nisga'a.

### **ANHLUUT'UKWSIM LAX-MIHL ANGWINGA'ASA'ANSKWHL NISGA'A / PARC COMMÉMORATIF DU CHAMP DE LAVE DES NISGA'A**

Le parc commémoratif du champ de lave, premier parc provincial géré conjointement par une Première Nation et la Colombie-Britannique, offre des particularités naturelles spectaculaires et propose une introduction frappante à la culture nisga'a. La coulée de basalte alcalin nisga'a est l'un des phénomènes volcaniques les plus récents et les plus accessibles de la province. Avec son camping de 16 places, des aires de pique-nique, un centre d'information pour les visiteurs, des rampes de mise à l'eau et des aménagements pour de courtes randonnées, le parc offre aux visiteurs une vaste gamme d'activités et la possibilité de mieux connaître la culture nisga'a et l'histoire naturelle de la région. La Colombie-Britannique finance un accord annuel relatif aux services et à l'entretien du parc (52 166 \$).

**« NOUS OBSERVONS L'AYUUKHL NISGA'A, NOUS AVONS ENTENDU NOTRE ADAAWAK  
PORTANT SUR TOUT NOTRE ANGO'OSKW, RACONTÉE PAR LES SIMGIGAT ET LES  
SIGIDIM HAANAĶ DE CHACUNE DE NOS WILP. »** — Déclaration de la Nation nisga'a

>>>>

# Enseignement nisga'a



## **TS'IM ÇANWILAAK'ILS WIL LUUSISGIHL ÇANDIDILS / L'APPRENTISSAGE EST UN MODE DE VIE**

La Nation nisga'a est déterminée à améliorer son système d'éducation, à aider les adultes à obtenir davantage de formation et à encourager tous les Nisga'a à acquérir de nouvelles connaissances toute leur vie, afin de contribuer à renforcer l'économie et la société nisga'a.

### **ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE**

Sur les terres nisga'a, les élèves du primaire et du secondaire sont desservis par l'arrondissement scolaire 92 (nisga'a), qui fait partie du système scolaire de la Colombie-Britannique financé par le public. Le conseil scolaire comprend quatre membres nisga'a (représentant chaque village nisga'a) et un membre non nisga'a. Le gouvernement nisga'a lisims collabore avec l'arrondissement scolaire afin de promouvoir et de protéger la langue et la culture nisga'a tout en s'efforçant de hausser la norme d'instruction pour tous les jeunes de la vallée de la Nass.

Durant la période de référence, la Colombie-Britannique a alloué à l'arrondissement scolaire 92 (nisga'a) une somme totale de 7,3 millions de dollars en fonds de fonctionnement pour l'année scolaire 2013-2014. La province a aussi financé l'équipe nisga'a pour l'instruction des jeunes enfants dans le but d'aider l'arrondissement scolaire à renforcer ses capacités en matière d'enseignement préscolaire. Un montant de 102 400 \$ a été versé pour aider le programme à coordonner les initiatives locales dans ce domaine. L'arrondissement scolaire 92 (nisga'a) a aussi reçu 126 721 \$ en paiements du programme CommunityLink, qui soutient des services comme les programmes de petits déjeuners et de déjeuners, les programmes d'école communautaire, les travailleurs de soutien en milieu scolaire ainsi que les services-conseils pour les enfants et les jeunes à risque. La Nisga'a Elementary Secondary School a aussi reçu de la Colombie-Britannique une subvention de 3 880 \$ destinée à son conseil consultatif de parents.

### **ÉTUDES POSTSECONDAIRES**

La politique nisga'a de financement des études postsecondaires a pour but d'aider les citoyens nisga'a qui résident habituellement au Canada à adhérer aux principes de la liberté et de la responsabilité en matière d'apprentissage postsecondaire. À cette fin, elle s'emploie à maintenir l'identité et les valeurs culturelles nisga'a et à assurer l'accès à un enseignement de grande qualité répondant aux besoins variés de la Nation nisga'a sur les plans du renforcement des collectivités, du leadership et de l'autonomie gouvernementale. Pendant la période visée, 323 étudiants ont reçu des fonds pour les études postsecondaires.

### **Taux combinés d'inscription et d'achèvement des études postsecondaires des citoyens nisga'a\***

ANNÉE	INSCRIPTIONS**		TAUX D'ACHÈVEMENT	
	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES
2013-2014	135	166	49 %	56 %
2012-2013	145	72	54 %	65 %
2011-2012	153	128	66 %	85 %
2010-2011	169	107	53 %	65 %

2009-2010	144	87	70 %	75 %
2008-2009	128	92	48 %	52 %
2007-2008	152	104	49 %	47 %
2006-2007	126	58	42 %	47 %

\*Admissibles au diplôme. \*\*Comprend : universités, collèges, Open Learning Agency, instituts et établissements d'enseignement postsecondaire privés.

### **INSTITUT WILP WILXO'OSKWHL NISGA'A**

L'Institut Wilp Wilxo'oskwhl Nisga'a (IWWN) est un institut communautaire d'enseignement postsecondaire et de formation autochtone axé sur l'élève qui œuvre dans trois domaines : apprentissage scolaire, apprentissage professionnel et technique et apprentissage permanent. Au moyen de partenariats avec différents établissements postsecondaires publics, notamment d'une entente fédérée avec l'Université Northern British Columbia (UNBC), l'IWWN offre une gamme de programmes et d'occasions de formation dont la maîtrise ès arts (études sur les Premières Nations) et le baccalauréat ès arts (études sur les Premières Nations), la préparation aux études universitaires ou collégiales, l'attestation d'atteinte de la 12e année, une formation professionnelle et technique ainsi que des programmes de formation continue.

Les cours sur la langue et la culture nisga'a sont les plus populaires. Selon les données de l'IWWN, 1 536 étudiants ont achevé le cours en langue nisga'a et 840, celui sur la culture nisga'a.

Durant la période de référence, l'IWWN a enregistré 170 inscriptions à ses programmes d'enseignement et 93 inscriptions à ses programmes de formation professionnelle et technique. Le tableau ci-dessous présente les diplômes et certificats que les étudiants de l'Institut ont obtenus depuis qu'il a été constitué en société, en 1993.

#### **Attestations d'études**

38	baccalauréats ès arts
2	baccalauréats ès sciences (la plupart des cours ont été offerts par l'IWWN)
1	baccalauréat en études commerciales (la plupart des cours ont été offerts par l'IWWN)
1	diplôme en études sur la langue et la culture des Premières Nations
1	diplôme en études sur la langue et l'éducation des Premières Nations
3	doctorats honorifiques en droit
1	titre de professeur émérite

#### **Diplômes d'études**

49	certificats d'études nisga'a
16	certificats en langue des Premières Nations/nisga'a
44	certificats en études générales sur les Premières Nations

#### **Certificats de formation professionnelle et technique**

86	certificats variés
----	--------------------

### Sources de financement de l'IWWN

<b>GOVERNEMENT NISGA'A LISIMS</b>	110 705 \$
<b>ACCORD DE FINANCEMENT BUDGÉTAIRE (AFB) AVEC LA NATION NISGA'A/CANADA</b>	376 124 \$
<b>MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE – AFB AVEC LA NATION NISGA'A/C.-B.</b>	280 000 \$
<b>MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE – UNBC/ENTENTE FÉDÉRÉE AVEC L'IWWN/C.-B.</b>	216 000 \$
<b>MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE/C.-B.</b>	158 782 \$
<b>SANTÉ CANADA</b>	61 583 \$
<b>UNBC/FONDS DE DOTATION DE L'IWWN*</b>	77 675 \$

\*Par la Vancouver Foundation. Valeur actuelle : 1 071 892 \$. Les intérêts accumulés par ce fonds servent à financer partiellement le programme de langue niska'a de l'IWWN. Pas de décaissement durant la période de référence.

### FONDS DE DOTATION UNBC WILP WILXO'OSKWHL NISGA'A

Le Fonds de dotation UNBC Wilp Wilxo'oskwhl Niska'a (œuvre de bienfaisance enregistrée) a été créé dans le but de constituer une base de financement sûre et indépendante pour les projets d'immobilisations de l'IWWN, les bourses d'études, le perfectionnement des professeurs et du personnel et d'autres priorités. Dès le début, l'IWWN a bénéficié d'un appui solide du peuple niska'a, de la Colombie-Britannique et du Canada. Pour manifester son appui, le secteur des affaires niska'a a versé initialement 100 000 \$, puis a fait un don de 250 000 \$ au Fonds de dotation niska'a (tel qu'il s'appelait à l'époque). La Colombie-Britannique et l'UNBC ont généreusement versé des montants équivalents. Le fonds a continué de croître sous l'égide du Fonds de dotation UNBC Wilp Wilxo'oskwhl Niska'a.

### Fonds de dotation UNBC Wilp Wilxo'oskwhl Niska'a\*

2001	681 008 \$
2002	720 723 \$
2003	759 554 \$
2004	788 757 \$
2005	818 914 \$
2006	851 884 \$
2007	890 807 \$
2008	923 911 \$
2009	949 931 \$
2010	968 482 \$
2011	1 012 251 \$
2012	1 046 099 \$
2013	1 071 892 \$
2014	1 038 457 \$

\* Valeur annuelle du fonds (au 31 mars).

**« NOUS AVONS À CŒUR LES VALEURS DE NOTRE AYUUK, QUI NOUS ONT TOUJOURS SOUTENUS ET SELON LESQUELLES NOUS NOUS GOUVERNONS, ET NOUS RECONNAISSONS NOTRE RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DE CES VALEURS ET DE LA NATION NISGA'A. »** — Déclaration de la Nation niska'a





>>>>

## Économie nisga'a

### **SGIHL GANDI'AK-HLA'AMSKW LOOM', GAN WIL DIP DIXYUGWIHL HA'AM WIL / NOUS VISIONS UNE PROSPÉRITÉ DURABLE ET L'AUTOSUFFISANCE**

Composante pleinement intégrée de l'économie du Nord-Ouest de la Colombie-Britannique, l'économie nisga'a fait face aux mêmes défis et jouit des mêmes possibilités. Les principales industries de la vallée de la Nass sont la pêche et la foresterie. Les industries saisonnières de mise en valeur des ressources sont complétées par des emplois à temps plein au gouvernement et dans les secteurs de l'éducation et de la santé. Depuis le 11 mai 2000, les améliorations apportées à l'infrastructure ont été source d'emplois et de perfectionnement, alors que le tourisme et les télécommunications offrent l'occasion d'étendre et de diversifier les perspectives d'emplois.

#### **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE NISGA'A**

Par l'intermédiaire du Service du développement économique nisga'a, le GNL offre aux entrepreneurs et aux organisations l'accès à des renseignements commerciaux, à des outils et à du capital financier. Le GNL investit dans la recherche-développement, l'infrastructure, les partenariats stratégiques et différents projets afin de stimuler l'économie nisga'a, de soutenir les citoyens nisga'a et de favoriser l'avènement d'une nouvelle ère de prospérité et de viabilité économiques. Depuis l'entrée en vigueur du Traité, le GNL s'est employé à jeter les bases de la prospérité et de l'autodétermination par la collaboration avec les gouvernements des villages et les centres urbains nisga'a. De cet effort résulte une vision commune d'une prospérité économique durable.

Pendant la période de référence, le GNL a franchi un pas important pour faire en sorte que les citoyens nisga'a vivant dans le Nord-Ouest de la Colombie-Britannique aient plus facilement accès aux services en matière de compétences, d'emploi et de formation. Le GNL et le Canada ont conclu une entente visant la prestation de la Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones pour les citoyens nisga'a. Ce partenariat a donné lieu au lancement du programme nisga'a pour l'emploi, les compétences et la formation (NEST), dont le mandat est de permettre aux Nisga'a de s'épanouir et de réussir dans une économie qui évolue rapidement en les aidant à trouver des emplois valorisants et axés sur la demande. Le programme NEST, qui a des bureaux à Gitlaxt'aamiks, Terrace et Prince Rupert, dessert les collectivités de Gitlaxt'aamiks, Gitwinksihlkw, Laxgalts'ap, Gingolx, Terrace, Kitimat, Prince Rupert et Port Edward.

#### **FONDS NISGA'A POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES**

Le Fonds nisga'a pour le développement des entreprises offre des conseils, des services et du soutien financier dans le but d'aider les entrepreneurs nisga'a à être concurrentiels sur les marchés mondiaux. Les bénéficiaires sont des entreprises nisga'a nouvelles ou établies qui offrent des services ou des produits prometteurs destinés à différents secteurs de marché. Des fonds sont offerts pour appuyer les entreprises et renforcer les capacités, réaliser des études de faisabilité, payer des coûts de développement et effectuer des investissements dans l'infrastructure d'affaires. Ils aident les bénéficiaires à obtenir des fonds auprès d'établissements de crédit et d'autres programmes de mise de fonds. Des investissements ont été effectués dans des projets touristiques, des entreprises de vente au détail et des entreprises à domicile, de petits projets de développement industriel et des projets d'entreprise. Pendant la période de référence, le Fonds nisga'a pour le développement des entreprises a investi dans trois projets (pour une valeur totale de 70 165 \$).



## **GROUPE DE SOCIÉTÉS COMMERCIALES NISGA'A**

Pour garantir la séparation entre les intérêts commerciaux et les programmes et services gouvernementaux, la Nation nisga'a a créé des sociétés nisga'a en vue de répondre à des besoins particuliers, comme la commercialisation du poisson (Nisga'a Fisheries Ltd.), la gestion des ressources forestières (Lisims Forest Resources), l'édification d'une infrastructure de télécommunications (enTel) et la promotion du tourisme (NCG Tourism). Ces sociétés sont gérées par le Nisga'a Commercial Group of Companies, qui a pour mission de promouvoir et de maintenir la prospérité économique et le bien être de la Nation nisga'a et de ses citoyens par sa saine gestion, sa rentabilité et sa réputation d'excellence. Le Nisga'a Commercial Group of Companies est détenu en propriété exclusive par la Nation nisga'a, mais est géré professionnellement par un conseil d'administration indépendant composé de membres en vue du milieu des affaires, qui font profiter l'organisme de leur vaste expérience et de leurs avis spontanés.

## **SERVICE DES RESSOURCES FORESTIÈRES**

Le GNL gère les ressources forestières nisga'a afin de protéger ce patrimoine naturel et de créer des emplois pour les Nisga'a. La durabilité écologique est un concept clé dans la conception et l'approbation de toutes les activités menées sur le territoire nisga'a. La *Nisga'a Forest Act* fixe des normes élevées pour le maintien de la biodiversité. Le GNL gère aussi toutes les ressources terrestres et forestières sur le territoire nisga'a, y compris les ressources non ligneuses. Le champignon du pin, aliment très prisé en Asie, est cueilli en saison et constitue une ressource précieuse des forêts nisga'a.

Les ressources forestières sur le territoire nisga'a représentent une vaste gamme d'occasions potentielles. Depuis l'entrée en vigueur, en raison de l'important ralentissement de l'économie forestière, seul un volume relativement faible de récolte de bois était économiquement viable. La situation commence à s'améliorer. Depuis la fin de la période de transition de l'exploitation forestière, en 2005, la Nation nisga'a n'a jamais récolté le volume total de bois admissible. Elle accède à ce marché plus florissant pourvue d'un approvisionnement considérable en bois disponible.

Pendant la période de référence, le GNL a terminé l'inventaire de ses ressources forestières. Le directeur des Terres et des ressources du GNL se servira de l'analyse subséquente de l'approvisionnement en bois pour déterminer la possibilité annuelle de coupe (PAC) sur le territoire nisga'a jusqu'à l'achèvement du prochain inventaire (vraisemblablement d'ici dix ans). La PAC est une décision faisant appel au jugement, basée sur les activités de gestion en cours sur le territoire, qui tient compte de tous les aspects de la gestion forestière ainsi que des autres ressources et des interactions entre les ressources (c. à d. les répercussions de la récolte de bois sur les habitats fauniques). Le GNL détermine la PAC indépendamment du processus d'examen de l'approvisionnement en bois de la Colombie-Britannique, de la PAC établie par le chef forestier et des niveaux de récolte fixés sur les terres de la Couronne.

Le GNL perçoit des droits de sylviculture pour assurer le financement à long terme de la reforestation des blocs de coupe sur le territoire nisga'a. La valeur actuelle du fonds est d'environ 1,5 million de dollars.

**Volume de bois récolté depuis 2001, en mètres cubes\***

2001	74 469
2002	59 557
2003	41 646
2004	21 352
2005	83 100
2006	72 100 / <b>4 479 502 \$</b>
2007	87 400 / <b>5 583 262 \$</b>
2008	21 000 / <b>2 233 743 \$</b>
2009	82 000 / <b>3 804 395 \$</b>
2010	23 000 / <b>2 100 000 \$</b>
2011	71 149 / <b>6 263 463 \$</b>
2012	42 035 / <b>3 194 660 \$</b>
2013	52 004 / <b>3 135 637 \$</b>

\*La valeur en dollars des ventes de bois a commencé à être déclarée en 2006.

**FINANCEMENT PROVINCIAL**

En 2003, après la faillite de New Skeena Forest Products, la Colombie-Britannique s'est acquittée des obligations non exécutées aux termes du Traité. Les travaux comprenaient le reboisement des blocs de coupe, l'entretien des routes et la désaffectation de deux chantiers abandonnés. Durant la période de référence, la Colombie-Britannique a réalisé les projets suivants sur le territoire nisga'a :

- débroussaillage de 5,6 hectares (4 768 \$);
- relevés d'accroissement forestier sur 317 hectares (22 190 \$);
- travaux de prévention du dendroctone du pin ponderosa (balayages visuels télescopiques, reconnaissance, traitements d'abattage et de brûlage) dans de nombreux secteurs.

**PROGRAMME DE GESTION DES PÊCHES NISGA'A**

K'alii-Aksim Lisims (la rivière Nass) est l'un des réseaux hydrographiques les plus sains au monde et constitue un lieu de frai pour cinq espèces de saumon sauvage, de saumon arc-en-ciel et d'eulakane. Le GNL et le Canada gèrent la pêche au saumon dans la rivière Nass afin de préserver la ressource, d'assurer l'approvisionnement du peuple nisga'a et d'assurer une industrie de la pêche moderne et durable. Facilité par le Comité conjoint de gestion des pêches (formé de représentants du Canada, de la Colombie-Britannique et du GNL), le Programme de gestion des pêches nisga'a utilise des tourniquets et d'autres technologies le long de la rivière Nass pour faire la surveillance et le marquage du saumon, recueillir des données et évaluer les stocks de différentes espèces dans la région de la Nass. Le GNL gère la pêche sportive d'espèces autres que le saumon en collaboration avec la province. Depuis 1992, le Service des pêches et de la faune nisga'a du GNL assure une surveillance annuelle de l'état des stocks de saumon de la Nass.

Pendant la période de référence, le Programme de gestion des pêches nisga'a a :

- géré avec succès 25 projets, dont deux étaient nouveaux (évaluation de l'eulakane et étude du crabe dans la région de la Nass);
- satisfait aux objectifs d'échappées pour le saumon rouge, le saumon coho, le saumon rose et le saumon arc-en-ciel (le saumon kéta et le saumon quinnat ont par contre obtenu de faibles résultats);
- respecté les droits des Nisga'a au poisson sans qu'il y ait surpêche;
- continué de surveiller le blocage de la rivière Kwinageese (le saumon et le saumon arc-en-ciel pouvaient passer la barrière pendant la saison de pêche 2013);
- poursuivi la formation et le perfectionnement des Nisga'a occupant des postes de technicien et de biologiste;
- continué de participer activement à la gestion de tout le bassin hydrographique de la rivière Nass en vue de protéger les ressources halieutiques et fauniques.

Dans le cadre de ces efforts, le Programme de gestion des pêches nisga'a a embauché huit biologistes et gestionnaires de projet ainsi que 24 techniciens. Des 32 membres du personnel, 11 travaillent au programme depuis plus de 15 ans, et sept depuis plus de 20 ans.

Pendant la période de référence, la Colombie-Britannique et le programme ont financé conjointement les analyses annuelles de la remonte d'été du saumon arc-en-ciel aux fins de la détermination de l'âge (la Colombie-Britannique verse 85 000 \$ tous les trois ans). La province a aussi investi 16 000 \$ dans l'analyse génétique d'échantillons de tissu prélevés aux tourniquets chez les saumons arc-en-ciel de la remonte d'été de la rivière Nass. Les gestionnaires des pêches du programme et de la Colombie-Britannique se serviront des résultats de ces analyses en ce qui concerne la structure du stock et le moment de la remonte. Les deux parties ont également collaboré à une étude de l'Université Simon Fraser portant sur la diversité du saumon arc-en-ciel dans les rivières Nass et Skeena et sur l'importance de cette diversité pour la stabilité de la population.

### Saumons prélevés dans les pêches commerciales individuelles et communautaires

	ROUGE	COHO	ROSE	KÉTA	QUINNAT	RECETTES
2001	51 427	12 068	75 820	1 078	–	637 000 \$
2002	108 814	6 800	–	–	–	1 177 000 \$
2003	114 572	13 672	14 075	23	–	1 326 000 \$
2004	116 671	17 170	8 983	–	–	1 619 000 \$
2005	82 679	12 585	2 361	577	857	956 000 \$
2006	64 253	5 249	3 042	948	1 946	671 000 \$
2007	33 624	6 372	3 688	697	2 435	484 000 \$
2008	17 728	793	3 438	276	–	206 126 \$
2009	45 542	10 406	20 895	–	1 597	624 000 \$
2010	33 818	7 768	1 338	1	28	440 000 \$
2011	18 364	1 134	40 460	–	874	347 435 \$
2012	39 961	9 037	3 628	–	649	961 124 \$
2013	45 618	11 096	16 848	–	–	1 278 777 \$

Tableau fondé sur le nombre estimatif de prises dans des pêches commerciales individuelles et communautaires. Revenu estimatif pour l'économie locale fondé sur le poids moyen annuel et sur le prix à la livre pour chaque espèce des pêches commerciales du secteur 3.

### LA RIVIÈRE NASS : UNE PÊCHE DURABLE CERTIFIÉE

La rivière Nass demeure reconnue mondialement pour sa salubrité. Durant la période de référence, le saumon rouge de la Nass a de nouveau été certifié par le Marine Stewardship Council (MSC) comme faisant l'objet d'une pêche durable. Le maintien de cette certification de haute réputation témoigne de la bonne gestion des stocks de saumon dans le cadre de l'Accord définitif nisga'a. Le Programme de gestion des pêches nisga'a s'a continué de travailler au respect des trois conditions de certification du MSC pour le saumon rouge de la Nass avec Pêches et Océans Canada, auquel il s'est associé pour établir des jalons de conservation du saumon de la Nass dans le cadre de la politique sur le saumon sauvage du MSC.

### LE SAUMON QUINNAT DE LA NASS CONSERVE LE STATUT DE « STOCK SENTINELLE »

Depuis 2009, la Commission du saumon du Pacifique reconnaît le stock de saumon quinnat du cours supérieur de la rivière Nass comme un « stock sentinelle » indispensable pour la mise en œuvre du Traité canado-américain sur le saumon du Pacifique. Durant la période de référence, le Service des pêches et de la faune nisga'a a reçu le cinquième versement annuel d'un programme de financement pluriannuel (totalisant environ 487 000 \$ jusqu'à présent) destiné à renforcer sa capacité à estimer l'abondance de ces populations de saumon quinnat essentielles. Les fonds ont contribué à améliorer le marquage du saumon quinnat aux tourniquets, à augmenter les activités à la barrière de la rivière Kwinageese et à réaliser par hélicoptère des relevés d'échappées dans la crique Damdochax afin de produire des estimations fiables de la population.

Pendant la période, la Commission du saumon du Pacifique a également appuyé les activités suivantes :

- **Projet de chenal latéral de la rivière Kincolith (40 000 \$ - 1<sup>re</sup> année) :** La Commission a versé des fonds pour la réhabilitation d'un chenal latéral près des éclosiers. Un plan triennal a été adopté en vue d'approfondir et d'élargir le chenal d'une longueur de 1 050 mètres, de façon à assurer un débit continu pour le frai, la croissance et l'hivernage du saumon par l'apport d'eau souterraine. Ce projet vise à empêcher le saumon juvénile de s'échouer et de mourir dans de grandes sections du chenal latéral qui s'assèchent régulièrement durant l'été. Des opérations de surveillance des eaux souterraines ont été réalisées grâce à l'installation de cinq colonnes montantes, et on a conçu un plan détaillé du chenal qui sera réalisé une fois les fonds disponibles.
- **Surveillance de la barrière de la rivière Kwinageese :** Environ 17 000 \$ (provenant du contrat antérieur de 2012) ont été utilisés pour mener trois survols de la barrière, y compris un relevé géotechnique.

### LISIMS FISHERIES CONSERVATION TRUST

Le Programme de gestion des pêches nisga'a applique les normes les plus élevées de conservation et de protection de l'environnement afin de garantir un écosystème aquatique sain et productif pour les générations présentes et futures. Cet engagement est assuré en partie par le Lisims Fisheries Conservation Trust, administré par des fiduciaires nommés par le GNL et le Canada. Les recommandations du Comité conjoint de gestion des pêches sont prises en compte dans le parrainage des projets, des programmes et des activités qui appuient les objectifs du fonds. Le fonds appuie la conservation et la protection des espèces de poissons de la région de la Nass, facilite la gestion durable et soutient la participation des Nisga'a à l'intendance des pêches au profit de tous les Canadiens.

#### Investissements du Lisims Fisheries Conservation Trust

	VALEUR DE L'ACTIF NET <sup>1</sup>	DÉCAISSEMENT
2001	13 720 000 \$	0 \$
2002	12 300 000 \$	0 \$
2003	12 210 000 \$	0 \$
2004	13 370 000 \$	313 000 \$
2005	14 860 000 \$	600 000 \$
2006	15 590 000 \$	600 000 \$
2007	15 650 000 \$	550 000 \$
2008	12 230 000 \$	0 \$
2009	14 390 000 \$	550 000 \$
2010	15 428 380 \$	550 000 \$
2011	14 127 661 \$	575 000 \$
2012	14 586 330 \$	550 000 \$
2013	15 853 237 \$	550 000 \$

<sup>1</sup> Valeur approximative de l'actif net au 31 décembre.

### SERVICE DE L'APPLICATION DE LA LOI SUR LES RESSOURCES

Le Service de l'application de la loi sur les ressources, le Service des pêches et de la faune et la Direction des terres et des ressources travaillent ensemble à faire appliquer les procédures, les politiques et les exigences législatives nisga'a relatives à la *Fisheries and Wildlife Act*, à la *Nisga'a Forest Act* et à la *Nisga'a Offence Act*. À l'heure actuelle, trois personnes font partie de cette équipe.

Afin de protéger et de préserver les ressources naturelles de la région, le Service d'application de la loi sur les ressources du GNL collabore avec Pêches et Océans Canada et le Service des agents de conservation de la Colombie-Britannique pour assurer l'application de toutes les lois nisga'a, provinciales et fédérales sur le territoire nisga'a.

## **GESTION DE LA FAUNE**

Comme membre du Comité tripartite de gestion de la faune de la Nass, le GNL est cogestionnaire des espèces sauvages vivant dans la région faunique de la Nass, d'une superficie de 16 101 kilomètres carrés. En vertu du Traité, l'original, la chèvre de montagne et le grizzli sont des espèces désignées pour lesquelles les Nisga'a doivent observer des allocations précises. Le Comité examine chaque année les données disponibles et fait des recommandations sur les niveaux de récolte autorisés et les plans annuels de gestion. La Colombie-Britannique utilise cette information pour fixer les niveaux de récolte autorisés et approuver les plans annuels de gestion. Pendant la période de référence, le Comité a tenu deux réunions et a adopté un calendrier fixe prévoyant deux rencontres par année.

Dans le cadre de l'accord de financement budgétaire, la Colombie-Britannique verse 20 000 \$ par année au GNL pour la gestion de la faune. Le GNL a établi un système de permis afin de gérer la récolte d'espèces désignées par les citoyens nisga'a.

Le Comité de gestion de la faune de la Nass et la Colombie-Britannique avaient déjà établi qu'il fallait définir des stratégies pratiques en vue de renverser la tendance au déclin des populations d'originaux de la Nass et de rétablir des niveaux qui permettront une récolte durable pour toutes les parties. L'objectif des parties est de concevoir un plan de gestion durant la prochaine période de référence.

## **GROUPE DE TRAVAIL STRATÉGIQUE DE LA RÉGION DE LA NASS ET ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES**

Le Groupe de travail stratégique de la région de la Nass étudie les renvois et les processus en matière environnementale et expose sa position à leur sujet. Durant la période de référence, ses membres ont examiné des renvois de la Colombie-Britannique et du Canada concernant des projets d'exploration minière, des régimes fonciers, des tenures forestières, des permis environnementaux et autres. La participation du GNL à différents processus externes d'évaluation environnementale est aussi gérée par le Groupe de travail.

Lorsque c'est nécessaire, le GNL retient les services de spécialistes techniques pour le conseiller. Le GNL ne se fie pas aux experts techniques des promoteurs. Les coûts de la participation aux évaluations environnementales (notamment pour l'embauchage de spécialistes techniques et la négociation d'accords sur les avantages) sont payés par les promoteurs des projets aux termes d'ententes de financement en matière de capacité. Le Canada et la Colombie-Britannique effectuent l'évaluation environnementale des projets qui peuvent avoir des incidences sur le territoire ou les intérêts nisga'a, et ils consultent le GNL à cet égard. Le GNL participe activement à ces évaluations.

Durant la période de référence, le GNL a convié les membres récemment élus à une séance d'orientation de deux jours sur la stratégie visant la région de la Nass. Le personnel et les conseillers ont discuté en détail des principes et de l'application de la stratégie relativement aux divers projets en cours et en voie de développement dans la région de la Nass.

### **Northwest Transmission Line**

La Ligne de transport d'énergie du Nord-Ouest est une ligne de transport de 287 kV d'une longueur de 335 km située entre le poste Skeena (près de Terrace) et un nouveau poste à établir près du lac Bob Quinn. L'accord entre le GNL et la British Columbia Hydro and Power Authority (BC Hydro) fait en sorte que, tant et aussi longtemps que la Ligne de transport d'énergie du Nord-Ouest sera située sur le territoire nisga'a, le peuple nisga'a en retirera des avantages et l'environnement sera protégé. La conclusion de cet accord marque la première fois, depuis l'entrée en vigueur de l'Accord définitif, que les droits du GNL énoncés au chapitre du Traité portant sur les évaluations environnementales et la protection de l'environnement sont mis à l'épreuve. Les droits à la consultation ont été respectés, les droits à l'atténuation des effets néfastes sur

l'environnement sont observés, et les droits liés à la participation économique de la Nation nisga'a ont tous été mis en œuvre dans le cadre de ce processus d'approbation.

Durant la période de référence, 31 citoyens nisga'a ont travaillé pour la Ligne de transport d'énergie du Nord-Ouest, soit directement au sein de Nass Area Enterprises, l'entrepreneur principal, soit auprès d'autres sous-traitants participant au projet. L'accord sur les avantages prévoit l'installation d'une ligne à fibres optiques entre Terrace et Gitlaxt'aamiks conjointement avec le déroulage de la ligne de transport. Les travaux associés au projet de fibres optiques, qui devraient commencer pendant la prochaine période de référence, permettront de fournir aux collectivités nisga'a une connexion Internet à la fine pointe de la technologie.

Le GNL a aussi pris part à diverses évaluations environnementales touchant des projets qui pourraient avoir une incidence sur les intérêts issus de traité de la Nation nisga'a. Les principales évaluations concernaient les projets suivants :

#### **Mine KSM de Seabridge Gold Inc.**

Le GNL et Seabridge Gold Inc. ont conclu une entente de principe sur les principaux éléments d'un accord sur les avantages relativement au projet de la mine KSM proposé par Seabridge. Ce projet, qui comprendrait un projet d'exploitation minière d'or, de cuivre, d'argent et de molybdène à ciel ouvert près du cours supérieur de la rivière Unuk, est connu sous le nom de mine Kerr-Sulphurets-Mitchell (KSM).

#### **Projets de pipeline de gaz naturel liquéfié**

Deux projets de pipeline de gaz naturel liquéfié ont été soumis et pourraient avoir des répercussions sur le territoire nisga'a. Spectra Energy et le Projet de gazoduc de Prince Rupert ont tous deux demandé un certificat d'évaluation environnementale de la Colombie-Britannique, et les deux demandes en sont à l'étape de l'examen préalable. Si l'un ou l'autre des promoteurs obtient le certificat, ou encore les deux, ils devront ensuite demander des permis, par exemple pour obtenir un droit de passage défini par la loi.

Aux termes d'une clause restrictive produite à l'entrée en vigueur du Traité, la Colombie-Britannique a autorisé la perturbation de certaines terres détenues en fief simple par le GNL dans la région de l'anse Echo. La province et le GNL ont travaillé ensemble à modifier le Traité afin de retirer le statut de parc à un corridor de terres du parc commémoratif du champ de lave nisga'a pour permettre la construction éventuelle d'un pipeline de gaz naturel liquéfié.

#### **Stewart World Port**

Le GNL a tenu des discussions préliminaires avec Stewart World Port, une société qui propose de construire une installation portuaire dans le canal Portland, près de Stewart.

#### **Mine Kitsault**

Au début de la période de référence, le Canada, la Colombie-Britannique et la Nation nisga'a en étaient toujours à l'étape 1 (négociation collaborative) du processus confidentiel de règlement des différends. Le désaccord n'ayant pas été réglé à l'étape 1, les trois parties ont amorcé l'étape 2 (processus facilité) en juin 2013 et un avis a été soumis au Canada et à la Colombie-Britannique conformément aux dispositions contenues dans le chapitre sur le règlement des différends de l'Accord définitif nisga'a. Les parties ont convenu que le processus facilité de l'étape 2 prendrait la forme d'une médiation aux termes de l'annexe M de l'Accord et ils ont choisi l'honorable Frank Iacobucci comme médiateur.

En juillet 2013, la Nation nisga'a a déposé une demande de contrôle judiciaire devant la Cour suprême de la Colombie-Britannique, contestant le certificat d'évaluation environnementale que le Bureau d'évaluation environnementale de la Colombie-Britannique avait délivré au projet proposé de la mine Kitsault. En septembre 2013, la Nation nisga'a a déposé un avis de demande devant la Cour suprême de la Colombie-Britannique afin d'obtenir une réparation provisoire ou interlocutoire et de fixer les dates d'audition de la demande.

La Nation nisga'a et la Colombie-Britannique ont accepté le procès-verbal de règlement daté du 12 septembre 2013 et convenu d'ajourner la demande interlocutoire. Les deux parties ont commencé à élaborer un accord de règlement, et le processus suivait son cours à la fin de la période de référence.

### **PROJET DE PROPRIÉTÉ FONCIÈRE INDIVIDUELLE NISGA'A**

Le fait de posséder un titre foncier offre la possibilité de générer du capital de développement économique. Les Nations en développement et leurs citoyens sont entravés par leur incapacité à utiliser le titre de propriété de leurs terres comme levier pour générer des capitaux. Ce ne devrait pas être le cas pour la Nation nisga'a ou ses citoyens, affranchis de la *Loi sur les Indiens*. Or, jusqu'à récemment, les citoyens nisga'a ne pouvaient pas bénéficier de la valeur associée à leur maison et les villages nisga'a ne pouvaient pas utiliser leurs biens pour générer des capitaux. Le Projet de propriété foncière individuelle nisga'a a corrigé cette situation.

La propriété en fief simple sans restriction, possible depuis octobre 2012, permet maintenant aux citoyens nisga'a de posséder des terres en fief simple et de solliciter des hypothèques auprès d'établissements de crédit sans devoir obtenir de garantie de la part de la Nation nisga'a. La possibilité, pour les citoyens nisga'a, d'utiliser leur résidence pour obtenir des capitaux, comme tous les autres Canadiens, est une source importante de croissance économique, d'investissement et de prospérité.

Pendant la période de référence, le GNL et la RBC Banque royale ont eu le plaisir d'annoncer que les détenteurs nisga'a de titres en fief simple pouvaient désormais contracter une hypothèque à la Banque royale. Le GNL s'attend à conclure une entente semblable avec la Northern Saving Credit Union durant la prochaine période de référence. Jusqu'ici, dix attributions en fief simple ont été enregistrées, et d'autres sont prévues à court terme.

**« LA NATION NISGA'A PROSPÉRERA EN TANT QUE SOCIÉTÉ AUTOSUFFISANTE DOTÉE D'UNE ÉCONOMIE DURABLE. LA CULTURE, L'AUTODÉTERMINATION ET LE BIEN-ÊTRE DES NISGA'A SERONT PRÉSERVÉS, AMÉLIORÉS ET ACCRUS POUR LES GÉNÉRATIONS À VENIR. »** — Déclaration de la Nation nisga'a





>>>>

## Communications et relations intergouvernementales nisga'a

### **WIL DIP ADIGWIL NIDIXDIDALKTDIM' ĞAN WILHL SGIHL AX'YOOKSKW SK'APDIM' / NOUS FAVORISONS LA CONFIANCE ET LA COMPRÉHENSION PAR UNE COMMUNICATION EFFICACE**

La Direction des communications et des relations intergouvernementales du gouvernement nisga'a lisims s'emploie à améliorer les communications entre les membres du gouvernement et avec les citoyens nisga'a, les partenaires du Traité et le monde entier.

#### **COMMUNIQUER AVEC LES CITOYENS**

Le GNL est déterminé à maintenir des communications ouvertes, franches et efficaces. Lors d'assemblées extraordinaires tenues tous les deux ans, les membres du gouvernement font rapport (en personne et par écrit) sur tous les domaines de gouvernance et les programmes publics. Chaque citoyen nisga'a a le droit d'assister aux assemblées extraordinaires et d'y prendre la parole. Les travaux sont diffusés sur le Web afin de permettre à tous les citoyens nisga'a d'y participer.

En plus d'organiser des assemblées extraordinaires biennales, la Direction :

- publie le bulletin mensuel du GNL;
- assure la tenue et l'amélioration du site Web ([www.nisgaanation.ca](http://www.nisgaanation.ca)) et des messages dans les médias sociaux;
- élabore des sites Web et des messages dans les médias sociaux pour les grands événements et assure leur mise à jour;
- diffuse les événements importants sur le Web;
- diffuse les actualités et l'information aux villages, aux centres urbains et aux institutions nisga'a;
- assure la compilation et la tenue d'une galerie de photos des grands événements.

Pendant la période de référence, la Direction des communications et des relations intergouvernementales du GNL a assuré la liaison avec les divers services gouvernementaux afin d'élaborer des plans de travail qui permettront d'adopter une stratégie de communication pangouvernementale au cours de la prochaine période de référence. Des séances de planification ont été tenues avec le programme NEST, le Service de l'Ayuukhl Nisga'a et le Musée nisga'a.

#### **COMMUNIQUER AVEC LE MONDE**

Alors que certaines questions et initiatives sont propres aux citoyens nisga'a, d'autres ont des implications régionales, provinciales ou nationales. L'Accord définitif nisga'a est un traité novateur dont la mise en œuvre est étroitement surveillée. Le travail de relations publiques de la Direction vise à faire comprendre le Traité au plus grand nombre. Pour ce faire, elle produit et diffuse des trousseaux d'information, des vidéos, des alertes médias, des communiqués de presse ainsi que des entrevues et collabore avec les partenaires du Traité (Canada et Colombie-Britannique) à la production du présent rapport.



## **MESURES D'URGENCE ET PLANIFICATION**

La Direction des communications et des relations intergouvernementales est aussi chargée des mesures d'urgence et de leur planification. Pendant la période de référence, le GNL a mis en œuvre son plan d'urgence afin d'assurer une intervention coordonnée lors d'une panne d'électricité qui a duré quatre jours dans les quatre collectivités.

La Direction axe ses activités sur la formation, la tenue d'exercices, la planification et la sensibilisation du public. Durant la période de référence, une vingtaine d'employés du GNL, des villages nisga'a et des institutions nisga'a ont participé à une formation de base du Centre des opérations d'urgence à Gitlaxt'aamiks. La Direction a appuyé la participation du personnel du Centre à une formation sur la gestion des urgences parrainée par la Colombie-Britannique dans la région du Nord-Ouest. De plus, elle a tenu des discussions périodiques et des exercices de simulation afin de mieux faire connaître le plan, les protocoles et les initiatives de sensibilisation du public comme « Shake Out BC », un exercice annuel de préparation aux tremblements de terre.

## **FONDATION NISGA'A**

La Direction a fait la promotion de la Fondation nisga'a du GNL. Celle-ci a été établie afin de trouver des sources de financement pour compléter les ressources dont disposait déjà la Nation nisga'a, et de s'associer à divers organismes de bienfaisance et fondations pour promouvoir les aspirations sociales, environnementales et économiques de la Nation nisga'a.

Pendant la période de référence, le GNL a amorcé l'examen de la structure de la fondation et de sa forme de constitution en société. Le statut original, qui a servi de fondement légal à la fondation, est abrogé (pour être remplacé par une nouvelle loi). Une fois que la fondation sera rétablie, le GNL mettra en place la nouvelle stratégie et cherchera du financement.

## **COALITION POUR LES ENTENTES SUR LES REVENDICATIONS TERRITORIALES**

Dans le domaine de la négociation de traités, le gouvernement nisga'a lisims a une riche expérience à partager. Souhaitant nouer des liens et former des partenariats avec des Premières Nations de partout au Canada, le GNL est membre de la Coalition pour les ententes sur les revendications territoriales.

Au cours de la période de référence, la Coalition a organisé deux activités à Ottawa, soit un symposium fort réussi commémorant le 250<sup>e</sup> anniversaire de la Proclamation royale de 1763 et la réunion annuelle des leaders de la Coalition. Depuis 2003, le GNL (pour les Premières Nations) et Nunavut Tungivik Inc. (pour les Inuits) assument la coprésidence de la Coalition. Cet arrangement a été confirmé pendant la période de référence.

**« NOUS SOMMES LES NISGA'A. NOUS DÉCLARONS AU MONDE QUE NOUS SOMMES UNE NATION AUTOCHTONE UNIQUE DU CANADA, QUE NOUS SOMMES FIERS DE NOTRE HISTOIRE ET QUE NOUS ENVISAGEONS NOTRE AVENIR AVEC ASSURANCE. NOUS REVENDIQUONS ET PRENONS NOTRE PLACE LÉGITIME À TITRE DE PARTICIPANTS ÉGAUX DANS LA SOCIÉTÉ CANADIENNE. NOTRE DESTINÉE EST DE VIVRE EN PAIX AVEC LES AUTRES NATIONS DU CANADA. »** — Déclaration de la Nation nisga'a



>>>>

## Programmes et services nisga'a

### **DIMT HUGAXAM DIYEEM' NIDIIT T AN DIXDE'ENTGUM' / NOTRE GOUVERNANCE ET NOS SERVICES ÉVOLUENT EN FONCTION DES BESOINS DE NOTRE PEUPLE**

Guidé par la culture nisga'a et les meilleures pratiques appliquées dans le monde, le gouvernement nisga'a lisims s'emploie à améliorer la vie des Nisga'a. En partenariat avec les gouvernements des quatre villages nisga'a, le GNL offre une vaste gamme de programmes et de services adaptés à la réalité culturelle dans les domaines de la santé, de l'éducation, du développement social, des services locaux et de l'accès à la justice.

#### **ACCORD DE FINANCEMENT BUDGÉTAIRE**

Le Traité exige que les parties concluent un accord de financement budgétaire décrivant les rapports financiers qui les unissent. L'accord détermine les fonds que le Canada et la Colombie-Britannique doivent verser au GNL pour payer les programmes et les services gouvernementaux convenus et soutenir les activités de mise en œuvre du Traité. L'accord fixe aussi les modalités et les exigences de déclaration pour les paiements de transfert. Le Canada paie annuellement 58,7 millions de dollars sous forme de contribution globale pour les programmes et les services financés par le gouvernement fédéral, notamment pour l'éducation, le développement social, la santé, divers travaux, le gouvernement local et les pêches non commerciales. Pour sa part, la Colombie-Britannique verse 4 509 563 \$. Tous les transferts fédéraux et provinciaux ont été effectués en temps voulu. Le Canada et la Colombie-Britannique peuvent aussi verser au GNL une aide additionnelle aux fins de programmes et de projets particuliers. Ces sommes sont indiquées dans les sections pertinentes du rapport.

L'actuel accord de financement budgétaire de la Nation nisga'a, signé par les parties le 26 février 2010, est en vigueur du 1<sup>er</sup> avril 2009 au 31 mars 2015. Pendant la période de référence, les parties ont commencé à négocier un nouvel accord, le troisième depuis la signature du Traité.

#### **CONSEIL DE SANTÉ DE LA VALLÉE DES NISGA'A**

Le gouvernement nisga'a gère la prestation de services de soins de santé dans les collectivités nisga'a par l'entremise du Conseil de santé de la vallée des Nisga'a. Enregistré en vertu de la *Societies Act*, cet organisme élu compte des représentants des quatre villages nisga'a et un représentant élu de la collectivité non nisga'a. Chargé d'établir et de maintenir des installations et de promouvoir les programmes médicaux et de soins de santé publique, le Conseil tient un centre de diagnostic à New Aiyansh ainsi que des cliniques satellites dans les autres villages nisga'a, offre des services médicaux, des soins à domicile ainsi que des services de santé communautaires adaptés sur le plan culturel et administre les services de santé non assurés. Les citoyens nisga'a se disent très satisfaits des services de santé offerts sur le territoire nisga'a et considèrent le Conseil comme l'un des organismes de soins de santé les plus progressistes et efficaces parmi les Premières Nations du Canada. Le Conseil est financé par un investissement annuel de 1,3 million de dollars du Canada. Durant la période de référence, la Colombie-Britannique y a consacré au total 1 794 577 \$.

#### **SERVICES À L'ENFANCE ET À LA FAMILLE NISGA'A**

Le GNL offre des options de services pour assurer la protection et le bien-être des enfants nisga'a en conformité avec l'Ayuukhl Nisga'a ainsi que les lois et les politiques de la Colombie-Britannique. Ces services sont offerts par les Services à l'enfance et à la famille nisga'a, qui appuient les familles nisga'a par la promotion et l'application de l'Ayuuk. Avec des bureaux à New Aiyansh, à Terrace et à Prince Rupert,



les Services à l'enfance et à la famille nisga'a offrent des services obligatoires (prolongement de la loi sur la protection de l'enfance) et non obligatoires (services communautaires assurés par des bénévoles). Ces services sont fournis grâce à des fonds provenant de la Colombie-Britannique (2,2 millions de dollars) et du Canada (4,4 millions de dollars). Au cours de la période de référence, les Services ont reçu une somme additionnelle de 103 584 \$ de la Colombie-Britannique afin de dispenser du soutien dans les domaines de la santé mentale des enfants et des adolescents et de la justice applicable aux Autochtones.

Les Services à l'enfance et à la famille nisga'a fournissent aux familles des services de soutien axés sur les bonnes pratiques parentales et les soins de relève. Des ententes volontaires sur la garde d'enfants permettent aux parents de placer leurs enfants dans un foyer sûr et approuvé pendant qu'ils reçoivent des traitements médicaux ou une formation. Des ententes sur les besoins spéciaux garantissent des services de garde sûrs pour les enfants présentant des besoins particuliers. Les Services versent en outre des allocations aux familles d'accueil d'enfants nisga'a. D'autres services sont offerts :

- le Programme de concertation familiale, qui offre un mode alternatif de règlement des conflits familiaux;
- le Programme de développement des jeunes enfants, qui fournit des services d'aide et de formation pour les parents d'enfants âgés de 0 à 3 ans;
- le Programme de soutien du développement des soins à l'enfance, un service de soutien et de défense pour les enfants présentant des besoins particuliers.

De plus, les fonds excédentaires des Services à l'enfance et à la famille nisga'a servent à financer des ressources pour les programmes du GNL suivants :

- programme des jeunes travailleurs;
- ateliers communautaires;
- programme des loisirs;
- services de soutien à la famille.

Pendant la période de référence, le programme nisga'a de soutien aux enfants comptait 89 dossiers actifs dans les quatre collectivités. En partenariat avec Lisims Early Learning Partnerships, on a retenu les services d'un orthophoniste pour mener des évaluations initiales dans le cadre de tous les programmes de la petite enfance des collectivités. On a recommandé que certains clients subissent des évaluations approfondies ainsi que des examens en audiologie auprès d'un orthophoniste de Northern Health à Terrace afin d'exclure toute déficience auditive.

### **NIVEAU DE PROTECTION DE L'ENFANCE (C-6)**

Les Services à l'enfance et à la famille nisga'a ont continué à travailler avec la Colombie-Britannique en prévision de la transition vers le niveau de protection de l'enfance (ou C-6) en vertu de la *Child, Family and Community Service Act* de la province. Une fois la transition achevée, le GNL aura la maîtrise du dernier secteur important de la prestation des services à l'enfance et à la famille. Des employés délégués seront en mesure de procéder à des enquêtes sur le bien-être des enfants, de retirer des enfants à risque et de présenter des observations au tribunal de la famille relativement aux enfants ayant besoin de protection. Il s'agit d'une étape importante dans l'évolution du GNL, étape qui offre la possibilité d'apporter d'énormes changements positifs dans la vie des enfants et des familles nisga'a.

Pendant la période de référence, alors que le GNL et la Colombie-Britannique s'efforçaient d'élargir la gamme des services délégués pour inclure la protection de l'enfance, les Services à l'enfance et à la famille nisga'a ont continué de fournir des services délégués de tutelle, de foyers d'accueil et de soutien aux familles par des bénévoles dans la vallée de la Nass et le corridor Rupert/Terrace. La Colombie-Britannique et le GNL ont aussi offert des services et du soutien en concertation familiale, en développement des jeunes enfants et en développement des soins à l'enfance dans toute la vallée de la Nass.

### **SERVICES DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

Le GNL est déterminé à promouvoir l'établissement de collectivités nisga'a saines et économiquement prospères, où les enfants, les jeunes et les adultes ont des rêves et des possibilités et ont accès à des programmes sociaux favorisant une bonne qualité de vie. Pour y parvenir, il doit développer les forces

individuelles et familiales et donner accès à des services sociaux qui favorisent l'autosuffisance. Les politiques sociales étant en constante évolution, le GNL suit les changements apportés au niveau provincial et veille à ce que ses politiques et ses services soient raisonnablement comparables à ceux que reçoivent les autres résidents de la Colombie-Britannique. Les programmes suivants sont financés dans le cadre de l'accord de financement budgétaire :

- besoins essentiels;
- soutien de la formation axée sur l'emploi;
- besoins particuliers;
- prévention de la violence familiale;
- aide financière aux tuteurs;
- services de soutien communautaire;
- soins aux adultes à domicile;
- réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants;
- initiatives liées à l'emploi;
- services communautaires de prévention.

### ACCÈS A LA JUSTICE

Le Service de l'accès à la justice du GNL incite chaque citoyen nisga'a à promouvoir la sécurité en misant sur les forces des personnes, des familles et des collectivités. Il favorise la prévention et le règlement des conflits en faisant mieux connaître l'Ayuuk Nisga'a et les lois canadiennes par les programmes suivants :

- Le **Projet de la justice applicable aux Autochtones** aide le système judiciaire à améliorer sa pertinence et son efficacité dans les collectivités nisga'a. Il encourage la résurgence des pratiques traditionnelles nisga'a dans le règlement des conflits, élabore des programmes substitutifs en ce qui concerne la dissuasion et la prévention, la déjudiciarisation, l'imposition des peines, la réhabilitation et l'incarcération et encourage la prévention du crime par des programmes d'information, d'éducation et de développement communautaire en collaboration avec les collectivités nisga'a. (Soutien financier annuel de 62 218 \$ payé par la Colombie Britannique)
- Le **Programme Yuuhlimk'askw et le Programme de la justice pour les jeunes** offrent des solutions de rechange adaptées sur le plan culturel en matière de justice et aident les collectivités nisga'a à répondre efficacement aux questions ou aux besoins relatifs à la justice pour les jeunes. (Soutien financier annuel de 79 101 \$ payé par le Canada)
- Le **Programme des services aux victimes de la vallée de la Nass** offre du soutien émotionnel aux victimes d'acte criminel pendant leur guérison et leur cheminement dans le processus judiciaire. (Soutien financier annuel de 35 560 \$ payé par la Colombie-Britannique)

### REGISTRE DES LOIS NISGA'A

Le Registre des lois nisga'a peut être consulté par le public dans les bureaux du GNL. Mis à jour régulièrement, il comprend les lois, règlements et modifications en vigueur, lesquels sont publiés sur le site Web du GNL à l'adresse [www.nisgaanation.ca](http://www.nisgaanation.ca). Durant la période de référence, le Wilp Si'ayuukhl Nisga'a a modifié ou remis en vigueur les textes suivants :

- *Nisga'a Fisheries Amendment Regulation, 2013;*
- *Nisga'a Land Amendment Act, 2013;*
- *Nisga'a Miscellaneous Statutes Amendment Act, 2013;*
- *Nisga'a Miscellaneous Regulations Amendment Regulation.*

### FIDUCIE DE RÈGLEMENT NISGA'A

En vertu du Traité, le transfert de capitaux à la Nation nisga'a s'effectue durant 14 ans. Le GNL a élaboré un cadre de budgétisation des risques pour ses fonds : la Fiducie de règlement nisga'a. Le GNL surveille la Fiducie avec diligence afin d'en assurer la croissance continue. Alors que les autres administrations élues planifient souvent sur un horizon de quatre ou cinq ans, l'objectif premier de la Fiducie de règlement nisga'a est d'assurer une stabilité financière à la Nation nisga'a jusqu'à la septième génération.

### Valeur annuelle de la Fiducie de règlement nîsga'a\*

2003	27 028 368 \$
2004	36 903 676 \$
2005	44 858 894 \$
2006	55 504 793 \$
2007	71 875 085 \$
2008	82 520 867 \$
2009	78 990 071 \$
2010	112 361 793 \$
2011	143 959 977 \$
2012	164 888 996 \$
2013	192 581 720 \$
2014	208 087 862 \$

\*Valeur annuelle de la fiducie (au 31 mars).

### COMMISSION DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

La Commission de financement des investissements du GNL a été constituée afin de financer des travaux d'entretien majeurs ou le remplacement de biens prévus par l'accord de financement budgétaire. Il lui incombe aussi de gérer et de contrôler ses fonds en conformité avec la *Nîsga'a Capital Finance Commission Act*. La Commission se réunit pour examiner les soumissions déposées aux termes de l'annexe C de l'accord de financement budgétaire et de la *New Assets Act*.

Pendant la période de référence, l'administrateur des projets d'immobilisations a procédé à une importante mise à jour de la base de données de la Commission afin d'aider cette dernière à rendre des décisions au sujet des soumissions. La base de données contient de l'information sur les coûts annuels connus d'entretien majeur et de remplacement.

### IMPÔT SUR LE REVENU DES PARTICULIERS

En vertu du Traité, l'exemption de l'impôt sur le revenu accordée aux citoyens nîsga'a et à tous les Indiens inscrits employés sur le territoire nîsga'a a expiré le 1er janvier 2013. Les citoyens nîsga'a ne sont plus exonérés de l'impôt sur le revenu s'ils sont employés dans une réserve au Canada. Avant la fin de l'exemption, le GNL a négocié et signé des ententes sur le partage des recettes avec le Canada et la Colombie Britannique, en vertu desquelles l'impôt payé par les citoyens nîsga'a résidant sur le territoire nîsga'a est versé à la Nation nîsga'a. De plus, une partie de l'impôt sur le revenu payé par les résidents du territoire nîsga'a qui ne sont pas des Nîsga'a est également versée à la Nation nîsga'a. Le lieu de résidence est défini comme étant le lieu de résidence ordinaire du particulier le dernier jour de chaque année d'imposition (le 31 décembre).

### TAXE À LA CONSOMMATION

Conformément au Traité, l'exonération des taxes de consommation, sous forme de décrets de remise, a pris fin le 1er juin 2008 pour tous les résidents du territoire nîsga'a et pour les citoyens nîsga'a qui vivent ailleurs au Canada. Selon l'entente sur le partage des revenus tirés de la taxe de vente provinciale, la Colombie-Britannique verse 50 % des recettes de la taxe de vente provinciale estimées comme étant attribuables aux citoyens nîsga'a résidant sur le territoire nîsga'a. L'entente remplace tous les accords antérieurs conclus entre la Nation nîsga'a et la Colombie-Britannique relativement aux taxes à la consommation.

**« NOUS SOMMES LES NÎSGA'A, LE PEUPLE DE K'ALII-AKSIM LISIMS.  
QUE K'AM LICII HAHLHAAHL CONTINUE À PROTÉGER NOTRE  
TERRITOIRE ET NOTRE NATION. »** — Déclaration de la Nation nîsga'a

## **IMPÔT FONCIER**

La Nation niska'a et la Colombie-Britannique tiennent depuis 2010 des négociations relatives à un accord de coordination de l'impôt foncier en vue de mettre en place un régime d'impôt foncier sur le territoire niska'a. Les deux parties ont convenu qu'un régime d'impôt foncier niska'a devrait prendre en compte le contexte particulier de la Nation niska'a et du territoire niska'a tout en respectant les dispositions applicables du Traité.

Les négociations sont restées au point mort pendant la majorité de la période de référence, mais ont repris en mars 2014.

## **EXCÉDENT BUDGÉTAIRE**

Le GNL a affiché un autre surplus budgétaire record pendant la période de référence. Alors que les états financiers consolidés de 2012 rapportaient un excédent de 14,3 millions de dollars, ceux de 2013 signalaient un surplus de 23,9 millions de dollars. Les excédents de ces deux années ont été attribuables à d'importants événements ponctuels et à une gestion prudente des ressources financières du GNL.

Au cours de la période de référence, les revenus ont atteint 99,8 millions de dollars. La plus grande part de cette hausse est attribuable aux revenus d'investissement générés par la Fiducie provisoire de règlement niska'a. Conformément à l'accord sur les revenus autonomes conclu par le GNL avec le Canada, les revenus d'investissement réalisés de la Fiducie étaient exclus des revenus autonomes jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2013. Pour réduire le passif lié aux revenus autonomes à l'avenir, la Fiducie a liquidé des biens qu'elle détenait afin de réaliser des gains en capital avant le 1<sup>er</sup> janvier 2013, pour ensuite les racheter. Cela a eu pour effet de soustraire des revenus autonomes environ 19,9 millions de dollars de gains en capital. Les recettes fiscales ont aussi augmenté pendant la période de référence, en partie parce que le Canada et la Colombie-Britannique ont versé des impôts sur le revenu des particuliers au GNL conformément aux ententes sur le partage des recettes.

## **LES JEUNES AU GOUVERNEMENT**

De tout temps, les aînés niska'a ont choisi des jeunes et les ont entraînés à devenir des leaders dans leurs wilps (maisons) respectives. Conformément à cette tradition, le gouvernement niska'a continue de mobiliser et de former les dirigeants de demain. Le GNL est déterminé à améliorer l'accès des jeunes niska'a aux programmes et aux services en les invitant à participer aux décisions du gouvernement en matière sociale et économique. Cette démarche s'accomplit par le Conseil consultatif des jeunes niska'a. Chaque village niska'a et chaque centre urbain niska'a ont leur propre conseil des jeunes, qui dépêche un représentant au Conseil consultatif des jeunes niska'a de sept membres.

Durant la période de référence, en plus de participer activement aux travaux du gouvernement, les jeunes niska'a ont pris part aux activités suivantes :

- formation sur le Traité;
- conférence Gathering Our Voices;
- forum des jeunes et des aînés;
- séance sur les communications efficaces pour les leaders;
- assemblée spéciale de 2014;
- réunion parlementaire des jeunes;
- camp culturel niska'a de descente en eaux vives;
- échange de jeunes du YMCA (participation du conseil des jeunes de Gitlaxt'aamiks);
- voyage en canot Gathering Our Strength 2014.

Ces nouvelles initiatives ont aussi été lancées pendant la période de référence :

- deux camps culturels niska'a de descente en eaux vives (un pour chaque sexe);
- groupes de santé et de mieux-être;
- formation en facilitation;
- formation sur le Traité pour les nouveaux membres du Conseil des jeunes;
- conférence jeunesse (organisée par le bureau de Terrace du GNL).

## **LE GOUVERNEMENT NISGA'A LISIMS — TRANSPARENCE ET RESPONSABILISATION**

Un des piliers d'une saine gouvernance est la capacité d'un gouvernement à maintenir la transparence et la responsabilisation dans ses activités quotidiennes. La Constitution de la Nation nisga'a (Constitution nisga'a), entrée en vigueur le 11 mai 2000, prévoit l'établissement du gouvernement nisga'a lisims, de chacun des quatre gouvernements de village nisga'a et de trois centres urbains nisga'a. Elle exige également l'adoption de lois nisga'a, qui comportent notamment des dispositions relatives à la transparence et à la reddition de comptes dans le processus décisionnel gouvernemental et l'administration financière.

L'une des 200 et quelques lois adoptées depuis l'entrée en vigueur de l'Accord définitif, la *Nisga'a Government Act*, énonce les exigences relatives à la fréquence des réunions de différents organismes, comme le Wilp Si'ayuuḱhl Nisga'a (WSN), l'autorité exécutive du GNL, le Conseil des aînés et tous les autres comités de la Chambre du gouvernement nisga'a. La *Nisga'a Government Act* met aussi à exécution le Code de conduite des membres, qui énonce les exigences que doivent observer chaque représentant nisga'a élu ou nommé dans l'exercice officiel de ses fonctions.

Les normes d'administration financière du gouvernement nisga'a sont comparables aux normes généralement acceptées pour les gouvernements au Canada. Les lois nisga'a comportent des exigences pour les budgets, les rapports trimestriels, les rapports annuels et les vérifications des activités financières du gouvernement et des institutions publiques nisga'a.

La *Nisga'a Financial Administration Act* expose les exigences concernant la supervision, la gestion et le contrôle de toutes les questions financières de la Nation, du gouvernement et des institutions publiques nisga'a. Elle prévoit des vérifications annuelles indépendantes des états financiers du gouvernement et des institutions publiques nisga'a, soumises à l'examen des citoyens nisga'a et consultables sur le site Web du gouvernement nisga'a lisims à l'adresse [www.nisgaanation.ca](http://www.nisgaanation.ca).

La Nation nisga'a rend aussi compte aux gouvernements du Canada et de la Colombie-Britannique des fonds qui ceux-ci fournissent en présentant des rapports et des vérifications, chaque année ou au besoin.

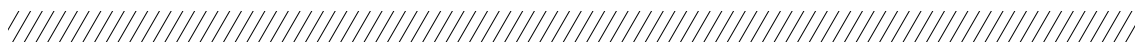
**« LES RÔLES TRADITIONNELS DES SIMGIGAT ET DES SIGIDIM HAANAḶ, AINSI QUE DES HONORABLES AÎNÉS NISGA'A, COMME ILS SONT RECONNUS ET HONORÉS DANS LA CULTURE NISGA'A DEPUIS DES TEMPS IMMÉMORIAUX, SERONT RESPECTÉS; LES SIMGIGAT, LES SIGIDIM ET LES AÎNÉS NISGA'A CONTINUERONT DE GUIDER LE GOUVERNEMENT NISGA'A ET D'INTERPRÉTER L'AYUUK. »** — Déclaration de la Nation nisga'a



**GOVERNEMENT NISGA'A LISIMS — RENSEIGNEMENTS FINANCIERS SOMMAIRES**

Tous les montants figurent dans les états financiers vérifiés consolidés du 31 mars 2014 du gouvernement nisga'a lisims ou ont été calculés à partir de ces données. Tous les citoyens nisga'a peuvent consulter ces états financiers soit sur rendez-vous ou à l'adresse [www.nisgaanation.ca](http://www.nisgaanation.ca).

	2014	2013
<b>REVENUS</b>		
Accord de financement budgétaire et fonds connexes	59 657 068 \$	58 015 007 \$
Revenus d'investissement	18 780 539	26 016 426
Autres recettes	8 493 499	9 022 338
Revenus fiscaux	4 371 994	4 417 714
Revenus en intérêts liés à l'Accord définitif	4 073 384	2 316 494
	<b>95 376 484</b>	99 787 979
Dépenses de fonctionnement	<b>34 024 753</b>	24 621 236
Transferts et subventions pour dépenses courantes		
Gouvernements des villages nisga'a	23 903 123	24 220 500
Conseil de santé de la vallée des Nisga'a	15 866 945	16 034 796
Arrondissement scolaire 92 (nisga'a)	7 942 020	7 235 707
Centres urbains nisga'a	1 795 174	2 930 283
Institut Wilp Wilxo'oskwihl Nisga'a	1 021 485	845 673
	<b>50 528 747</b>	51 266 959
	<b>84 553 500</b>	75 888 195
<b>EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES</b>	<b>10 822 984</b>	23 899 784
Excédent accumulé, début d'année	<b>225 069 678</b>	201 169 894
<b>EXCÉDENT ACCUMULÉ, FIN D'ANNÉE</b>	<b>235 892 662</b>	225 069 678
<b>ACTIF FINANCIER</b>		
Trésorerie et autres actifs courants	\$ 412 370	\$ 472 361
Autres créances à long terme	3 449 179	3 681 650
Montant à recevoir aux termes de l'Accord définitif nisga'a	22 510 937	43 898 550
Montant à recevoir de la Commission de financement des investissements	3 614 634	7 229 268
Trésorerie désignée	24 999 128	20 703 509
Fonds de fiducie désignés	208 087 862	184 361 776
Placements dans d'autres entités	2 686 820	3 004 564
	<b>265 760 930</b>	263 351 678
<b>PASSIF</b>		
Dettes bancaires et autres passifs courants	13 355 744	9 668 126
Dettes à d'autres entités	2 473 833	2 468 202
Revenus reportés de la Commission de financement des investissements	27 904 853	27 511 889
Dettes remboursables liées au Traité	9 845 923	19 327 438
Dettes à long terme	3 386 636	6 711 461
	<b>56 966 989</b>	65 687 116
<b>ACTIF FINANCIER NET</b>	<b>208 793 941</b>	197 664 562
<b>ÉLÉMENTS D'ACTIF NON FINANCIERS</b>		
Immobilisations	27 066 910	26 942 400
Autres éléments d'actif non financiers	31 811	462 716
	<b>27 098 721</b>	27 405 116
<b>EXCÉDENT ACCUMULÉ</b>	<b>235 892 662</b>	225 069 678



Ces deux cartes ne sont pas à l'échelle et servent à des fins d'illustration et d'information seulement.

Le contenu de cette publication ou de ce produit peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins personnelles ou publiques mais non commerciales, sans frais ni autre permission, à moins d'avis contraire.

On vous demande :

- de faire preuve de diligence raisonnable en assurant l'exactitude du matériel reproduit;
- d'indiquer le titre complet du matériel reproduit et l'organisation qui en est l'auteur;
- d'indiquer que la reproduction est une copie d'un document officiel publié conjointement par les gouvernements du Canada, de la Colombie-Britannique et de la Nation nisga'a, et que la reproduction n'a pas été faite en association avec ces gouvernements ni avec l'appui de ceux-ci.

La reproduction et la distribution à des fins commerciales sont interdites, si ce n'est avec l'autorisation écrite de toutes les parties qui suivent :

- l'administrateur des droits d'auteur du gouvernement du Canada, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC), au 613-996-6886 ou à [CommunicationsPublications@aadnc-aandc.gc.ca](mailto:CommunicationsPublications@aadnc-aandc.gc.ca);
- le gouvernement de la Colombie-Britannique, à [www.cio.gov.bc.ca/cio/intellectualproperty/index.page](http://www.cio.gov.bc.ca/cio/intellectualproperty/index.page);
- le gouvernement nisga'a lisims, au 250-633-3000 ou à [www.nisgaanation.ca](http://www.nisgaanation.ca)

QS-B010-100-FF-A1

ISSN: 1927-680X (Online)

Catalogue: R1-17F-PDF

© Affaires autochtones et du Nord Canada, ministère des Relations et de la Réconciliation avec les Autochtones de la Colombie-Britannique et gouvernement nisga'a lisims, 2017.

This publication is also available in English under the title: Nisga'a Final Agreement – Implementation Report 2013-2014.

**PUBLIÉ AVEC L'AUTORISATION DES PARTIES SUIVANTES :**



Gouvernement nisga'a lisims  
New Aiyansh (Colombie-Britannique)  
[www.nisgaanation.ca](http://www.nisgaanation.ca)



Province de la Colombie-Britannique  
Victoria (Colombie-Britannique)  
[www.gov.bc.ca](http://www.gov.bc.ca)



Gouvernement du Canada  
Ottawa (Ontario)  
[www.canada.ca/fr/affaires-autochtones-nord.html](http://www.canada.ca/fr/affaires-autochtones-nord.html)  
1-800-567-9604  
TTY seulement 1-866-553-0554

